

## **CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES**

### **A/ ORGANISATION GENERALE (PRESTATIONS, DEROULEMENT, HORAIRES, ...)** :

1. Les stages sont composés de la combinaison de 3 ou 4 séances avec un nombre d'heures variable en fonction des conditions météorologiques et des objectifs à atteindre.
2. Les heures comprennent les briefings, débriefings, la préparation, le transport sur les sites et les navigations. La séance « one to one », durée à déterminer en fonction de vos choix, la séance « buddy » une durée approximative de 2h00 et la séance « navigation surveillée » une durée approximative de 2h00 ou 3h00 selon le format choisi. Les stages sont découpées en séances journalières.
3. Les heures de rendez-vous doivent être scrupuleusement respectées, en effet afin de respecter l'organisation générale et le planning journalier des cours, aucun retard ne donnera lieu à un décalage horaire de la séance.
4. Le moniteur est libre du choix des horaires, de l'organisation des séances, ainsi que des moyens matériels à mettre en place.
5. Nous pouvons être conduits à modifier l'emploi du temps et les objectifs pédagogiques en fonction des conditions météo, de vos aspirations ou d'autres paramètres.
6. L'école se doit d'une obligation de moyen mais en aucun cas d'une obligation de résultat, ainsi la progression pédagogique n'est donné qu'à titre indicatif et n'est absolument pas contractuel, chaque stagiaire progressera au rythme et en fonction de ses capacités et aptitudes.
7. Les séances peuvent être effectuées entre 8 h et 21 h en fonction des saisons, des horaires de marée et évidemment du vent. Le stagiaire doit être prêt et disponible à ces changements d'horaires sans quoi son absence ne pourra pas donner lieu à un report ou remboursement quelconque.
8. Exceptionnellement, les séances peuvent être découpées en plusieurs modules si les conditions de vent sont moins favorables. Leur durée sera prise en compte dans le total horaire du stage.

### **B/ RESERVATION ET PAIEMENT :**

1. Une pré-réservation nominative peut être faite par téléphone ou e-mail.
2. La confirmation se fait obligatoirement par email, bulletin d'inscription en téléchargement sur notre site internet. L'inscription sera validée à réception par virement bancaire ou chèque des arrhes d'un montant égal à celui d'une séance du format choisi et ce dans les 3 jours ouvrés suivants.
3. Une confirmation vous sera adressée à réception par e-mail ou par téléphone.
4. Le règlement du solde se fera au plus tard lors de l'accueil le premier jour du stage ou de la séance.
5. Toute inscription faite en dehors de ce cadre précis risque fort de ne pas être prise en compte.
6. Toute personne n'ayant pas versé d'arrhes lors de son inscription et/ou n'ayant pas reçu confirmation de notre part est susceptible de ne pas pouvoir être intégrée au stage.

### **C/ REMBOURSEMENT ET ANNULATION :**

1. En cas de conditions météorologiques défavorables, ne permettant pas de pratiquer dans des conditions satisfaisantes, l'école ne facture pas la séance. Dans le cas d'un stage, le remboursement a lieu sur la base du prix de celui-ci moins le nombre de séances. Le stage et/ou la séance sont considérés comme clos lors du débriefing de fin :

ainsi aucune modification ou négociation n'est consentie à posteriori. Toute négociation ou réclamation éventuelle doit être faite impérativement lors du stage ou du bilan de fin de stage directement avec le directeur technique de l'école.

2. Tout stage commencé est dû dans la totalité : ainsi l'absence à une séance pour laquelle un élève est inscrit entraîne sa facturation intégrale (sauf problème médical dûment justifié).

3. Enfin, dans certains cas exceptionnels de conditions de vent délicates (vent faible ou fort), avec accord des parties, élève(s) et moniteur, la séance peut avoir lieu : en cas de suspension prématurée (durée inférieure à celle prévue initialement et quelle que soit la durée celle-ci) une somme forfaitaire sera facturée correspondante à 50% du coût initial prévu.

4. Annulation de votre part

- 7 jours avant : les arrhes seront remboursées.
- Moins de 7 jours avant : les arrhes sont conservées
- Moins de 24h auparavant, l'intégralité de la prestation réservée est due.
- Une annulation même partielle en dehors des délais indiqués ne pourra donner lieu à aucune réduction, avoir ou remboursement de quelque nature.

5. De la part de l'école

Vous serez informé dans les meilleurs délais et les sommes versées seront évidemment remboursées dans la mesure des séances déjà effectuées (cf alinéa C/1.)

#### **D/ ASSURANCES (RESPONSABILITE CIVIL AERIENNE, INDIVIDUELLE ACCIDENT)**

1. Le kitesurf est une activité s'exerçant dans un environnement spécifique impliquant le respect de mesures de sécurité particulières (mentionnées au cinquième alinéa du I de l'article L. 363-1 du code de l'éducation) ; elle est très souvent exclue des contrats d'assurance classique.

2. **LA RC (RESPONSABILITÉ CIVIL) EST OBLIGATOIRE POUR LA PRATIQUE DU KITESURF.** Celle-ci vise à couvrir les risques que vous pouvez faire encourir aux autres de façon involontaire et qui générerait des dommages aux tiers.

3. Vous devez souscrire une RC pour la «pratique du kitesurf spécifiquement lors de votre séance et/ou stage via notre site internet

<http://www.ilederekitesurf.com/contact/>. Cette assurance élève valable 365j vous est proposée via notre site internet. En revanche si vous pratiquez en dehors de notre structure, il est recommandé de souscrire l'assurance RC (Responsabilité Civile) pratiquant proposé pour cette activité, valable 365 jours à partir de sa souscription, dans un cadre plus large de votre pratique personnelle.

**4. UNE I.A. (INDIVIDUELLE ACCIDENT) VOUS PROTÈGE VOUS-MÊME ELLE N'EST PAS OBLIGATOIRE MAIS FORTEMENT CONSEILLÉE.**

**5. NOUS VOUS CONSEILLONS VIVEMENT DE SOUSCRIRE EN OPTION UNE ASSURANCE INDIVIDUELLE (DISPONIBLE EN LIGNE ET/OU À L'ÉCOLE).** Le courtier retenu semble proposer des formules les plus adaptées et les plus performantes du marché. Sinon, renseignez-vous auprès de votre compagnie d'assurance personnelle ou autre compagnie de votre choix pour obtenir une couverture individuelle pour la pratique du kitesurf vraiment complète.

#### **E/ DETERIORATION ET CASSE DE MATERIEL**

1. En stage, vous êtes bien sûr en apprentissage et/ou en perfectionnement : vous n'êtes pas encore autonome. Ainsi, sauf non-respect des consignes données, nous prenons à notre charge la détérioration du matériel.

2. En revanche, en cas de non-respect des consignes données par le moniteur, et malgré les nombreux rappels à l'ordre, l'élève poursuit un comportement anormal, il sera responsable des dommages causés au matériel. Par conséquent, la détérioration ou la perte est susceptible d'être entièrement à vos dépens et pourra vous être facturée intégralement, notamment dans le cadre des formules «navigation coachée», «navigation surveillée».

## **F/ RISQUES LORS DE LA PRATIQUE DU KITESURF**

1. Le kitesurf est un sport de glisse et de pleine nature très récent et en perpétuelle évolution.
2. Bien que les évolutions techniques fassent progresser nettement l'accessibilité et la sécurité, le Idte (l'aile), la planche restent et demeurent des engins à risque qui peuvent causer de graves blessures et entraîner la mort du pratiquant.
3. C'est pourquoi les règles et les consignes données par l'enseignant doivent toujours être scrupuleusement respectées.
4. Environnement spécifique et pleine nature signifient que nous évoluons dans des espaces naturels ouverts dont les limites sont à respecter. Nous sommes toujours dépendants des conditions météorologiques qui restent par essence aléatoires et parfois imprévisibles.
5. Exclusion de responsabilité, renonciation à la réparation du dommage et acceptation du risque : en vous inscrivant lors de séance avec l'école ILE DE RÉ KITESURF, vous déclarez votre consentement à accepter tous les dangers connus et inconnus susceptibles d'être occasionnés par la pratique du kite, et d'en assumer personnellement et pleinement les conséquences sans restriction. Vous renoncez par conséquent à formuler toute réclamation présente ou future à l'encontre de l'école ILE DE RÉ KITESURF ou de chacun de ses représentants.

## **G/ ENGAGEMENT MUTUEL**

1. L'école s'engage à respecter les termes de ces conditions générales à minima. Une obligation de moyen est due au stagiaire mais en aucun cas une obligation de résultat.
2. **Vous vous engagez à être en parfait état de santé et à signaler avant chaque séance tous les antécédents médicaux (physique, pathologique, traumatique, psychologique,...) qui pourraient occasionnés une gêne à la pratique sportive de l'activité kitesurf.** En cas d'incompatibilité de votre état de santé et de la pratique de l'activité kitesurf, l'école se réserve le droit de refuser et/ou d'interrompre votre participation.
3. **Vous vous engagez à être, lors des séances, en pleine possession de vos moyens physiques, psychologiques et intellectuels à la pratique sportive de l'activité kitesurf.** En cas de d'incompatibilité de votre état et de la pratique de l'activité kitesurf, l'école se réserve le droit de refuser et/ou d'interrompre votre participation.
4. Durant les séances de kitesurf dispensées par l'école, vous vous engagez à respecter : les consignes du moniteur, les règles de sécurité, les conseils qui vous sont donnés, le matériel qui vous est confié et l'environnement dans lequel vous évoluerez.
5. En vous inscrivant en stage et/ou en séance, vous vous engagez à accepter et respecter les différentes clauses stipulées dans ces conditions de vente.

## **H/ RESPECT DES RÈGLES SANITAIRES**

1. Vous vous engagez à respecter les règles sanitaires en vigueur et de distanciations sociales.
2. Prévenir de tout symptôme inhabituel